

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
12 février 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

OBJET :
**13. RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
DE DÉNEIGEMENT
AVEC LES
AGRICULTEURS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 04-03-2021

ID : 059-215904004-20210219-02032021D13_AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le dix-neuf FÉVRIER à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que conformément à la loi d'Orientation Agricole du 5 Janvier 2006, la loi prévoit la possibilité de recourir aux agriculteurs pour assurer le service de déneigement.

Il rappelle que par délibération du 11 décembre 2014, la commune de Merville a décidé de signer une convention de déneigement avec les agriculteurs volontaires de la commune de Merville pour assurer les travaux de déneigement et de salage sur les voies communales et ce pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Celle-ci a été renouvelée par délibération du 22 février 2018.

Celle-ci étant arrivée à échéance, il y a lieu de la reconduire.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, autorise le maire à :

- signer la convention correspondante à passer avec les agriculteurs, qui est annexée à la présente délibération ;
- imputer les dépenses à l'article 6042 du budget communal, le cas échéant.

La convention prendra effet à compter de la date de sa signature, pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.